

L'ajournement

Le *Star* de Toronto a résumé assez bien la situation dans un article publié récemment dans sa chronique économique. Je cite:

Bell Canada, affaibli par d'importantes pertes et d'énormes amortissements pour la société Northern Telecom Ltd. qu'elle contrôle à 54 p. 100 n'a pratiquement pas fait de bénéfices nets durant le dernier trimestre de 1980 et son profit sur l'ensemble de l'année est inférieur . . .

Bell a déclaré hier que ses profits d'exploitation pour le dernier trimestre de 1980 n'étaient que de 92,2 millions, soit 49 cents par action, au lieu de 104,2 millions ou 62 cents par action l'année précédente. Si l'on tient compte des 90 millions d'amortissements de Northern Telecom, ses bénéfices nets ne s'élèvent qu'à 2,2 millions et les actions ordinaires ne reçoivent aucun dividende.

Je lis cet extrait pour une raison bien précise. Northern Telecom a perdu 185 millions aux États-Unis. Au Canada par contre elle a fait des profits qui correspondent à près de la moitié de ses pertes aux États-Unis, soit un peu plus de 90 millions. Le problème est de savoir qui, au Canada, finance les profits de Northern Telecom. La réponse est évidente: ce sont les abonnés du téléphone au Québec et en Ontario. Aux États-Unis, où elle doit faire face à la concurrence, la compagnie essuie d'énormes pertes. Par contre, au Canada, il n'y a pratiquement pas de concurrence grâce à d'étranges liens que le CRTC et le gouvernement fédéral semblent prêts à ignorer. Encore une fois, qui finance cela, et pour quelle raison faut-il qu'il en soit ainsi?

Bob Scribner, ex-grand patron de Northern Telecom qui habite à Vero Beach, en Floride, a pris sa retraite il y a environ un an. En témoignage de gratitude, et au lieu de la traditionnelle montre en or, on lui a laissé pour un an l'usage d'un avion de la compagnie. Il se balade donc en avion un peu partout, va en des endroits et à des réunions qui n'ont rien à voir avec Northern Telecom, et cela aux frais sans doute des actionnaires. Peut-être a-t-il fait l'aller-retour de Vero Beach pour assister à la dernière assemblée générale d'actionnaires, je n'en sais rien. Ce que je demande, c'est qui paie les énormes pertes subies aux États-Unis et les largesses consenties aux administrateurs? C'est nous.

Les tarifs de Bell Canada sont calculés en fonction d'un rendement sur l'actif, ce qui fait que chaque perte subie par la société, où qu'elle ait lieu, intéresse directement le consommateur. Si elle achète au Canada à des prix gonflés du fait de l'absence de concurrence, pour financer les lourdes pertes subies aux États-Unis—où Northern Telecom ne peut soutenir la concurrence—c'est le consommateur canadien qui fait les frais de l'opération sur chaque appel téléphonique, tout comme c'est lui qui va financer l'achat de Petrofina chaque fois qu'il achète un gallon d'essence. Dans le dernier cas il s'agit, paraît-il, de canadianisation. Mais il n'y en a pas dans la façon dont il finance les appels téléphoniques. Pourquoi le gouvernement laisse-t-il subsister ce conflit d'intérêts qui existe, en ce que le grand patron de Bell a une qualité homologuée, c'est-à-dire qu'il est président du conseil d'administration et qu'une partie importante de son traitement est versée par Northern Telecom? Pourquoi les administrateurs de la société disposent-ils d'avions privés pour les amener aux réunions d'administrateurs, comme celle de West Palm Beach en février courant?

Je ne suis pas contre l'entreprise privée, faut-il le préciser, ni contre les avantages raisonnables accordés aux cadres, aussi longtemps que cela ne nuit pas aux actionnaires, ou aux consommateurs quand il y a monopole comme dans le cas de Bell.

● (2205)

Il y a certaines questions que je voudrais poser ce soir, mais je n'ai pas le temps de les aborder toutes. Je voudrais savoir si le gouvernement, le CRTC ou le ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes (M. Ouellet) pourrait vérifier ce qu'il en est. Par exemple, j'apprends qu'il y a à Londres un appartement ultra-chic et richement meublé à la disposition des directeurs de Northern Telecom. Ont-ils droit aussi à une Jaguar avec chauffeur? Ont-ils un appartement du même genre en Floride? Pourquoi les directeurs de Bell et de Northern Telecom voyagent-ils souvent sous prétexte de distraire des clients? Si l'on y regarde de plus près, on constatera peut-être que tout cela n'est qu'une façade.

Northern Telecom utilise beaucoup les jets. C'est le moyen de transport préféré de ses directeurs. La plupart du temps, ils décollent pratiquement vides. Généralement, un certain nombre d'entre eux atterrissent au même endroit avec seulement une ou deux personnes à bord. M. de Grandpré, Walter Light, M. Ebey et M. Thackray, les administrateurs de Northern Telecom, ont chacun leur résidence au New Hampshire. Walter Light considère-t-il sa maison du New Hampshire comme sa résidence permanente? J'ai entendu dire qu'il se contentait de louer un appartement à Toronto. Ces personnes profitent-elles des avions de la société pour se rendre au New Hampshire? On remarquera que très souvent les réunions du vendredi ont lieu dans des endroits éloignés ce qui fournit une bonne excuse pour passer le week-end au New Hampshire, sur le chemin du retour.

Sur papier, Northern Telecom a son siège social à Montréal. Néanmoins, pratiquement tous ses directeurs sont à Toronto. C'est encore une façade. Dans quel but? Les assemblées que le conseil d'administration a tenues en 1980 sont un bon indice. Moins de 50 p. 100 de ces assemblées ont eu lieu à Montréal.

Je le répète, quand M. Scribner a pris sa retraite, au lieu de lui offrir une montre en or, on lui a permis d'utiliser un jet de Northern Telecom pendant un an. Je poursuivrai plus tard, car je vois que mon temps de parole est écoulé.

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, les résultats des liens établis entre les entreprises de télécommunications canadiennes ont suscité dernièrement un intérêt de plus en plus grand. Comme le signalait le député de Central Nova (M. MacKay), l'annonce faite récemment des pertes subies par la Northern Telecom a incité les Canadiens à se demander dans quelle mesure ces pertes seraient subventionnées par le biais d'une augmentation des tarifs de Bell Canada, principal actionnaire de la Northern Telecom.

Depuis 1967, le rapprochement de Bell Canada et de la Northern Telecom ont d'une façon ou d'une autre fait l'objet d'une enquête menée par le directeur du service des enquêtes et de la recherche, le principal agent chargé de l'exécution des enquêtes sur les coalitions menées par le ministère de la Consommation et des Corporations. Une première analyse de la situation a convaincu le directeur qu'on ne pouvait à l'époque porter des accusations formelles contre les deux sociétés. Toutefois, en 1973, le directeur avisait la Commission sur les pratiques restrictives du commerce qu'il comptait mener une enquête en vertu de l'article 47 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, l'autorisant à procéder à une enquête, sans